



RAPPORT ANNUEL

*Évaluation du projet éducatif
et du plan de lutte contre
l'intimidation et la violence
2022-2023*

ÉCOLE DU CARROUSEL



**Centre
de services scolaire
des Patriotes**

Québec 

Évaluation du projet éducatif

La LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école, des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Présentation de l'établissement

Afin de vous présenter l'école du Carrousel, nous vous référons à la présentation détaillée de l'établissement à la section 4 du projet éducatif de l'école qui se retrouve sur le site *Web* de l'école : [projet éducatif](#).

L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs

En conformité avec l'article 74 de la loi sur l'Instruction Publique, le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui est prévue. Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaires.

Afin de procéder à l'évaluation du projet éducatif, il est impératif de regarder de plus près l'atteinte de chacun des objectifs. Pour y arriver, nous avons d'abord fait une analyse exhaustive du plan d'action, document comprenant l'ensemble des actions retenues pour l'année 2022-2023 par l'équipe-école pour atteindre nos objectifs du projet éducatif. Avec l'ensemble de l'équipe-enseignante, nous avons approfondi notre analyse réflexive en comparant la variation des indicateurs de chacun des objectifs en lien avec les moyens mis en place. Nous avons porté notre regard sur les actions mises en place quant à leurs impacts réels en procédant à une démarche de questionnement assurant une rigueur dans notre analyse. Nous avons ensuite revu l'ensemble des moyens en place pour valider les actions probantes à poursuivre ou à modifier afin d'atteindre nos objectifs d'ici 2023. Nous tenons à préciser que, compte tenu des grandes variations, nous procédons à un forage approfondi des données depuis les quatre dernières années afin de préciser notre analyse. Nous avons divers facteurs à considérer dans les indicateurs obtenus soit la présence de classes EHDAA, pour lesquelles certains élèves évoluent sans modification au bulletin, et la situation COVID qui a eu, depuis plus de trois ans, une incidence sur nos objectifs et la progression de nos élèves. Dans notre analyse, nous avons aussi considéré le suivi de cohorte malgré le fait que nos objectifs du projet éducatif ne soient pas libellés en ce sens. Nous croyons qu'un regard sous cet angle est également porteur d'informations riches pour aider nos élèves à mieux réussir.

Une fois cette étape complétée, nous avons présenté au conseil d'établissement l'ensemble de notre analyse afin que les membres puissent faire l'évaluation proprement dite de chacun des objectifs du projet éducatif. Les membres du CÉ devaient donc valider l'atteinte de chacun des objectifs en comparant la variation de l'indicateur de chaque objectif depuis sa situation initiale tout en gardant en tête la cible. En analysant les données actualisées, les informations retenues par la démarche d'analyse du plan d'action et les facteurs contributifs, les membres pouvaient ainsi se prononcer. Vous retrouvez l'évaluation complète par le conseil d'établissement à l'annexe 1.

Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Résultats

L'analyse du *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* est revu annuellement par un comité-école qui en fait l'analyse afin de procéder aux ajustements des moyens mis en place. Or, cette année, la révision du plan de lutte se fera plus en profondeur étant donné les nouvelles exigences du ministère de l'éducation. Le document sera revu entièrement dans sa forme et dans son contenu puis présenté à l'ensemble du personnel et enfin, approuvé par le CÉ. Il sera important de communiquer au personnel ainsi qu'aux membres du CÉ, les nouvelles exigences du plan pour s'assurer de la compréhension et de l'adhésion de tous.

Pour l'année 2022-2023, voici une grille d'évaluation et de rétroaction de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Rappel des objectifs priorités :

- Mettre l'accent sur la prévention.
- Rendre vigilants tous les intervenants face aux situations de violence et d'intimidation.
- Clarifier les concepts de violence, de conflit et d'intimidation.
- Intervenir adéquatement pour contrer les situations de violence et d'intimidation.
- Informer les parents de nos actions et de nos engagements.
- Favoriser le sentiment de sécurité des élèves de l'école.

Mobilisation

Éléments évalués	Commentaires
Mise en place d'un comité de travail pour la prévention et le traitement de la violence et l'intimidation	Nous avons un comité de travail désigné pour la prévention et le traitement de la violence et l'intimidation. Nous tenterons dans l'avenir de compléter le comité avec plus de membres. Il serait également important d'avoir un représentant du service de garde au sein du comité et des rencontres plus régulières.
Personne désignée pour coordonner les travaux	La direction est la personne désignée. La TES est, quant à elle, le pivot du comité.
Prise de position claire de l'équipe-école face à la violence et l'intimidation	Prise de position affirmée.

Élément 1 : Analyse de la situation

Éléments évalués	Commentaires
Données provenant de sources variées (sondage, bilans, manifestations et commentaires)	Utilisation d'un sondage depuis 4 ans pour mesurer le sentiment de sécurité des élèves à divers endroits et moments dans l'école. Le sondage est effectué 2 fois par année auprès des élèves du 3e cycle. Avec la nouvelle version du plan de lutte, nous souhaitons avoir un portrait plus complet en adoptant un sondage qui pourrait toucher tous les élèves de l'école, les parents et les employés.
Portrait annuel des manifestations de violence et d'intimidation	Les intervenants et membres du comité peuvent faire un portrait des rapports inscrits au registre. L'implantation d'un bilan officiel des différentes situations serait à mettre de l'avant pour faire un portrait plus détaillé des interventions durant l'année.

Élément 2 : Les mesures de prévention

Éléments évalués	Commentaires
Révision annuelle des règles de vie et des mesures de sécurité	Les règles de sécurité et les règles de vie sont révisées annuellement et approuvées par le CÉ.
Révision et présentation annuelle du plan d'intervention en situation de crise et mesure d'urgence	Présentation en début d'année.
Présenter annuellement les mises à jour du plan de lutte et favoriser son application par tous les intervenants	Présentation annuelle à l'ensemble des membres du personnel pour favoriser son adhésion et son application.
Revoir annuellement le protocole d'intimidation, les interventions et les sanctions	Revu annuellement.
Poursuite de l'implantation du mode de vie axé sur les comportements attendus et s'assurer de son adhésion par tous	Le comité de travail du mode de vie poursuit son travail pour s'assurer de son adhésion. Notons la présence de la TES sur la cour d'école lors des récréations pour faire des interventions ciblées auprès des élèves à risque.
Comité « mode de vie, cour d'école, intimidation et programme de gestion des conflits » pour s'assurer de l'implantation et de l'adhésion du mode de vie et de la matrice des comportements attendus. (3-4 rencontres annuellement)	Nous souhaitons augmenter la fréquence des rencontres du comité.
Maintenir une communication régulière avec les membres du personnel, les parents et les élèves à propos du mode de vie, des comportements attendus et des mesures de sécurité à l'école	Des messages sont faits à l'intercom et par courriel tant au personnel qu'aux parents. Des visites sont également faites en classe pour informer les élèves. Plusieurs interventions sont également faites au retour des récréations par la TES avec l'appui des enseignants.
Sonder les élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école	À deux reprises durant l'année (janvier et juin). Il serait intéressant de sonder tous les élèves et non pas seulement le 3 ^e cycle.
Activité de sensibilisation avec le policier communautaire (4e à 6e année)	Tout au long de l'année.
Semaine de sensibilisation à l'intimidation et la violence avec activités thématiques (activités pour clarifier les concepts de violence, de conflit et d'intimidation)	La semaine de sensibilisation est inscrite au calendrier. Des activités sont prévues avec les élèves et nous en profitons pour communiquer avec les parents également. Durant l'année, ateliers sur la tolérance et la bienveillance.
Remise d'un dépliant explicatif aux parents sur l'intimidation et visites dans les classes faites dans le cadre de la semaine de sensibilisation à la violence et à l'intimidation.	Sensibilisation dans les classes effectuée par la TES (et la direction).
Utilisation du programme vers le Pacifique et de la plateforme Moozoom	Utilisation par les enseignants et la TES pivot auprès des élèves.

Élément 3 : Les mesures favorisant la collaboration des parents

Éléments évalués	Commentaires
Suivis par les différents membres du personnel	Un suivi rigoureux est fait pour chaque situation.
Sensibilisation des parents sur les termes, concepts et définitions en lien avec l'intimidation et la violence ainsi que le protocole interne	Une sensibilisation est faite particulièrement lors de la semaine pour contrer l'intimidation et la violence par l'envoi de documentation. Des éléments sont également présents dans l'agenda des élèves pour informer et sensibiliser les parents.
Informer les parents des services offerts par la communauté	Les parents reçoivent les informations des services offerts par la communauté.
Distribution aux parents d'un document expliquant le plan de lutte	Le CÉ veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. Le plan de lutte est diffusé sur le site web de l'école.
Transmission aux parents du mode de vie et des mesures de sécurité	Transmis aux parents au début de l'année scolaire via l'agenda de l'élève.

Élément 4 : Les modalités pour signaler

Éléments évalués	Commentaires
Procédure claire et connue de tous pour le signalement (déclaration et consignation) - (élèves, parents et membres du personnel)	Procédure claire consignée dans le plan de lutte. Des rappels sont faits aux parents, aux intervenants et aux élèves durant l'année scolaire.
Mettre en place les modalités pour que le directeur et/ou l'équipe de professionnels reçoivent et traitent avec diligence tout signalement et toute plainte.	Billet de signalement électronique visible, accessible et vérifié régulièrement sur notre site Web. Dès qu'un billet de signalement est complété, il est reçu dans le courriel de la direction de l'établissement.
Inscription des gestes de violence et d'intimidation dans un registre	Registre existant et bien structuré.
Rendre visible et accessible l'information sur le site Web de l'école	L'information est disponible sur la première page du site Web dans la section <i>LES INCONTOURNABLES</i>
Selon la situation, intervenir ponctuellement dans les classes afin de promouvoir la différence et l'acceptation	Ateliers variés en classe effectués par la TES.

Éléments 5 et 7 : Les actions mises en place et les mesures de soutien et d'encadrement

Éléments évalués	Commentaires
Pour l'auteur du geste	Mesures disciplinaires appliquées selon la gravité et la répétition des gestes.
Pour la victime	Une analyse des besoins est faite par les intervenants et les actions appropriées sont appliquées.
Pour le ou les témoins	Une analyse des besoins est faite par les intervenants et les actions appropriées sont appliquées.
Pour les parents de l'auteur du geste	Communication avec l'école.
Pour les parents de la victime	Communication avec l'école.
Pour les parents des témoins	Communication avec l'école au besoin.

Élément 6 : Les modalités confidentielles

Éléments évalués	Commentaires
S'assurer que le registre des signalements et des plaintes est confidentiel	Cartable avec accès limité aux personnes concernées seulement.
S'assurer que les modalités de traitement des plaintes respectent la confidentialité	La direction est responsable de s'assurer de la confidentialité des plaintes.

Élément 8 : Les sanctions

Éléments évalués	Commentaires
Pour l'auteur du geste	Sanction immédiate. Retrait de l'élève et mesures disciplinaires selon la gravité et la répétition.
Pour les témoins	Suivi immédiat d'un adulte de l'école.
Gradation des sanctions	Évalué selon la situation.
Gradation des gestes réparateurs	Évalué selon la situation.

Élément 9 : Le suivi

Éléments évalués	Commentaires
Pour l'auteur du geste	Les suivis sont faits par l'enseignant, la TES, les intervenants ou la direction, en suivi de l'analyse effectuée.
Pour la victime	Idem.
Pour les parents	Idem.
Suivi effectué par le comité de travail	En continu mais le comité demeure restreint.

Quelques constats :

- Nous constatons, somme toute, une belle cohérence entre le service de garde et l'école. Bien que certaines situations de violence ou d'intimidation se déroulent aux périodes du service de garde, la direction est rapidement informée et les actions sont concertées (direction, SDG, parents, élèves et autres intervenants concernés).
- Plusieurs parents ont encore de la difficulté à différencier un conflit d'une situation d'intimidation. Des rétroactions spécifiques sont faites auprès des parents pour leur fournir des informations précises des éléments propres à leur situation. Nous profitons de l'occasion pour éduquer les parents concernés avec des exemples qui les concernent directement.
- Les élèves qui présentent davantage de difficulté à interagir socialement avec les autres sont pris en charge rapidement. Il peut toutefois arriver que le manque de temps de la TES ou des professionnels limite la fréquence des interventions préventives.
- Depuis 2019-2020, la création d'un groupe de *Jeunes Leaders*, composé d'élèves de 5^e et 6^e années, permet d'assurer des interventions préventives en plus de celles des surveillants. Dans le cadre de leur fonction, ils aident à gérer également de petits conflits (et peuvent demander l'aide au besoin des surveillants en poste).
- Les élèves « intimidateurs » ne comprennent pas toujours qu'ils font eux-mêmes de l'intimidation malgré qu'ils reconnaissent les facteurs déterminant d'actes d'intimidation. Une éducation demeure à faire en ce sens.
- En conclusion, nous croyons qu'il demeure à ce jour essentiel pour l'équipe de prévenir, éduquer, encadrer et montrer les bons comportements. De ce fait, il est impératif d'éduquer les parents, les élèves et le personnel concernant la violence (physique et verbale) et l'intimidation (distinction avec un conflit). Essentiellement, il faut savoir distinguer ce que l'élève vit comme situation pour mieux intervenir et l'accompagner.

Comme prévu à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les résultats du *plan de lutte contre l'intimidation et la violence* ont été évalués. Nous dénotons pour l'année 2022-2023 quelques situations d'intimidation proprement dites. Les demandes (d'élèves et de parents) ont toutes été évaluées dans un court délai (24 à 48h) et des interventions rapides ont permis de mettre fin aux événements. Des signalements officiels ont été consignés. Avec les intimidateurs, nous avons travaillé à leur faire réaliser que certains de leurs comportements, en apparence banals, répondaient aux 3 critères et se retrouvaient donc à être de l'intimidation proprement dite. De plus, nous avons travaillé à leur faire prendre conscience de l'impact de leur geste via des rencontres individualisées et/ou de sous-groupes.

Nous remarquons qu'il reste encore beaucoup d'éducation à faire tant auprès des parents que des enfants pour démystifier la différence entre un conflit et une réelle situation d'intimidation impliquant les trois critères. Cependant, peu importe la problématique rencontrée en 22-23, nous avons fait des interventions pour éviter qu'un conflit ne s'aggrave. Auprès des élèves, nous constatons que nous devons continuer à faire de l'éducation sur la différence entre une blague et une moquerie. Enfin, la prévention, des interventions rapides et des mesures de soutien et d'encadrement demeurent des éléments clés de nos actions quotidiennes pour contrer l'intimidation.

En ce qui a trait à la violence à l'école, nous dénotons qu'il y a eu peu d'incidents de violence en 2022-2023, provenant principalement de querelles entre des garçons.

Lien avec le projet éducatif

En lien avec le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, il est à noter que notre projet éducatif aborde le climat sain, sécuritaire et stimulant, en ayant comme objectif d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe. Les données relatives à la perception du sentiment de sécurité en dehors du contexte classe, et plus particulièrement dans la salle des repas, ont été récoltées à l'aide d'un sondage réalisé initialement en 2017-2018. Nous avons alors une perception des élèves (5^e et 6^e années) de 8,64/10 à l'égard de la sécurité dans la salle des repas. Nous avons donc établi une cible de 9/10 à atteindre en 2023 dans notre projet éducatif. Or, nous avons posé la même question aux élèves en janvier et juin 2023 et nous avons obtenu un résultat de 9,45/10 en janvier et de 9,5/10 en juin. Nous pouvons donc considérer avoir atteint notre objectif.

Notons que le plan de lutte est révisé annuellement et adopté par le conseil d'établissement, qui prend en considération l'analyse de l'équipe-école au regard des neuf éléments constituant le *Plan de lutte*, l'évaluation des résultats de l'école relativement au *Plan de lutte* et les recommandations faites par la direction de l'école, lors de la présentation aux membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement peut donc annuellement modifier le *Plan de lutte* afin de favoriser l'atteinte de meilleurs résultats. Le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, adopté par le CÉ pour 2023-2024, sera accessible sur le site *Web* de l'école à l'aide du lien suivant : [Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation](#).

Katy Parent
Directrice

Mathieu Pothier
Président du CÉ 2022-2023

A N N E X E 1

Évaluation du projet éducatif

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION :	Rassembler nos forces afin d'accueillir les élèves au sein d'un milieu propice à l'apprentissage et les accompagner dans leur cheminement vers la réussite.
NOTRE VISION :	À l'école du Carrousel, nous nous engageons vers la réussite de chacun dans le respect et l'entraide pour faire de chaque différence une richesse.
NOS VALEURS :	<ul style="list-style-type: none">✓ Respect J'accepte le rythme et la réalité de chacun. Je fais preuve d'ouverture sur les différences de chacun.✓ Engagement Je m'occupe de tous les élèves pour leur réussite comme s'ils étaient les miens. Je suis présent dans le cheminement scolaire de l'élève et ce, en utilisant toutes les ressources.✓ Entraide Je suis à l'écoute des besoins des autres en étant ouvert au partage. Je partage mes stratégies qui fonctionnent bien.

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle ¹	Évaluation An 1 2019-20	Évaluation An 2 2020-21	Évaluation An 3 2021-22	Évaluation An 4	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel	Objectif 1.1 D'ici juin 2022, réduire de 5 % la proportion de garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en écriture.	L'écart entre les garçons et les filles en échec ou à risque en écriture en 1 ^{re} et 3 ^e année	Écart gars/filles en échec ou à risque 1 ^{re} année, juin 2017 15,8 % 1 ^{re} année, juin 2018 15,3 % 3 ^e année, juin 2017 2,4 % 3 ^e année, juin 2018 14,4 % Cible 2022 1 ^{re} année, 10,3 % 3 ^e année : 9,4 %	Écart entre les garçons et les filles 1 ^{re} année, juin 2019 2,7 % 1 ^{re} année, juin 2020 32,3 % 1 ^{re} année, juin 2021 13,4 % 1 ^{re} année, juin 2022 4,6 % 1 ^{re} année, juin 2023 13,6 % 3 ^e année, juin 2019 20,6 % 3 ^e année, juin 2020 0,7 % 3 ^e année, juin 2021 15,6 % 3 ^e année, juin 2022 17,8 % 3 ^e année, juin 2023 17,17 % Information additionnelle : Proportion des garçons en échec ou dont la réussite est à risque 1 ^{re} année juin 2017 36,8 % 1 ^{re} année juin 2018 29,6 % 1 ^{re} année juin 2019 14,3 % 1 ^{re} année juin 2020 37 % 1 ^{re} année juin 2021 30,8 % 1 ^{re} année juin 2022 34,6 % 1 ^{re} année juin 2023 26,9 % 3 ^e année juin 2017 23,5 % 3 ^e année juin 2018 37,5 % 3 ^e année juin 2019 28 % 3 ^e année juin 2020 21,7 % 3 ^e année juin 2021 30,4 % 3 ^e année juin 2022 32,1 % 3 ^e année juin 2023 29,17 %	●	●	●	●	↑ Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et formation sur l'enseignement explicite des stratégies d'écriture. Rencontres pédagogiques par niveau (différenciation, monitoring, etc.). Comité pédagogique 22-23 (après une pause de 2 ans) : arrimage et planification verticale des stratégies d'écriture pour assurer une continuité aux élèves. Intensif en orthopédagogie et enseignante ressource. Poursuite des autres moyens en place. <p>En 1^{re} année - on note une grande amélioration chez les filles, ce qui explique un écart plus grand avec les garçons bien que ceux-ci se soient aussi améliorés.</p> <p>En 3^e année - bien que l'écart demeure similaire en 3^e année, on note une belle amélioration des résultats chez les garçons et chez les filles.</p>
	Objectif 1.2 D'ici juin 2022, diminuer de 5 % le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture au 1 ^{er} cycle.	Le nombre d'élèves du 1 ^{er} cycle en échec ou à risque ou en échec.	Élèves dans la zone à risque ou en échec : 1 ^{re} année : 22,2% (G) 19% (F) 2 ^e année : 18,2(G) 14,3% (F) Globalement : 21,27 % 1 ^{re} année 16 % 2 ^e année Cible 2022 1 ^{re} année : 17,2 % (G) 14 % (F) 2 ^e année : 13,2% (G) 9,3 % (F) Globalement : 24,39 % 1 ^{re} année 4,44 % 2 ^e année	18-19 1 ^{re} année : 19 % (G) 15,4% (F) 2 ^e année : 35,5 % (G) 31,8% (F) 19-20 1 ^{re} année : 29,6% (G) 9,5% (F) 2 ^e année : 42,9 % (G) 14,3% (F) 20-21 1 ^{re} année : 30,8 % (G) 26,1 % (F) 2 ^e année : 20 % (G) 19 % (F) 21-22 1 ^{re} année : 30,8 % (G) 25 % (F) 2 ^e année : 4,5 % (G) 22,2 % (F) 22-23 1 ^{re} année : 26,9 % (G) 20 % (F) 2 ^e année : 4 % (G) 5 % (F)	●	●	●	●	↑ Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer des périodes à la lecture dédiée en variant les modes et les choix de lecture. Rencontres pédagogiques par niveau (différenciation, monitoring, etc.). Intensif en orthopédagogie et enseignante ressource. COP en littératie favorisant l'enseignement par la littérature jeunesse et les stratégies y étant rattachées. Comité pédagogique 22-23 (après une pause de 2 ans) : arrimage et planification verticale des stratégies de lecture pour assurer une continuité aux élèves.

<p>Orientation 2 Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques</p>	<p>Objectif 2.1 D'ici juin 2022, harmoniser les attentes pédagogiques de fin de cycle en français et mathématiques afin d'assurer une continuité des apprentissages entre les cycles en fonction de la progression des apprentissages</p>	<p>Présence ponctuelle de temps planifié permettant d'évaluer l'harmonisation de pratiques.</p>	<p>Une rencontre d'harmonisation des attentes pédagogiques est faite en juin.</p>	<p>19-20 2 rencontres effectuées (1 rencontre annulée en juin) 20-21 Pas de rencontres formelles dans l'année à cause des moyens de pression. Rencontre de bilan des savoirs essentiels (juin) et rencontre de transfert entre les niveaux (août) 21-22 Rencontre en juin entre les enseignants pour arrimage des apprentissages essentiels et rencontres pédagogiques (3) en cours d'année pour arrimage des pratiques en écriture et différenciation 22-23 Nombreuses rencontres (comité pédagogique pour arrimage des pratiques et planification verticale en lecture et écriture)</p>					<p>→ Aucune amélioration significative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été décidé de poursuivre notre arrimage en écriture avant de passer en lecture et mathématique. • Rencontre par niveau et par cycle. • Comité pédagogique 22-23 (après une pause de 2 ans) : arrimage et planification verticale des stratégies de lecture et d'écriture pour assurer une continuité aux élèves. • Transition primaire-secondaire arrimage au 3^e cycle. • Utilisation d'outils communs d'évaluation en français et mathématique (maintien).
	<p>Objectif 2.2 D'ici 2022, réduire l'écart garçon/fille au niveau de la conscience phonologique pour les élèves du préscolaire.</p>	<p>Le nombre d'élèves identifiés à partir de l'année de référence 2018-2019.</p>	<p>Mai 2019 Taux de réussite : Dénomination des lettres 78 % (écart de 7 % en faveur des filles). Décodage sons & lettres 76 % (écart de 7 % en faveur des filles). Identification du phonème initial 90% (écart de 3 % en faveur des filles). Fusion syllabique 96 % (0 % d'écart). Cible 2022 Écart de moins de 5 % entre les garçons et les filles pour chacun des critères</p>	<p>19-20 Pas de données 20-21 avril et juin Dénomination des lettres (86 %) 97 % (écart de 6 % en faveur des filles). Décodage sons & lettres (81 %) 100 % (écart nul). Identification du phonème initial 100 % (écart nul). Fusion syllabique (94 %) 97 % (33 % d'écart en faveur des garçons). 21-22 mars et mai Dénomination des lettres (61 %) 83 % (écart de 23 % en faveur des garçons). Décodage sons & lettres (31 %) 58 % (écart 20 % en faveur des garçons). Identification du phonème initial (64%) 89 % (écart de 27 % en faveur des garçons). Fusion syllabique (94 %) 94 % (écart 28 % en faveur des garçons). 22-23 mars et mai Dénomination des lettres (84 %) 97 % (écart de 7 % en faveur des filles). Décodage sons & lettres (68 %) 89 % (écart 6 % en faveur des garçons). Identification du phonème initial (97 %) 100 % (écart de 0 %). Fusion syllabique (84 %) 97 % (écart 7 % en faveur des filles).</p>					<p>↑ Amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation plus tôt l'an dernier, ce qui a eu un impact important sur les résultats car les élèves n'avaient pas complété leurs apprentissages. • Soutien en orthopédagogie pour les élèves dépistés à risque ou intensif en orthopédagogie. • Poursuite des autres moyens en place (soutien en orthophonie pour accompagnement en conscience phonologique). <p>Amélioration notable des résultats des élèves.</p>

Orientation 3 Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire	Objectif 3.1 D'ici juin 2022, augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe.	Résultats au sondage administré deux fois par année (janvier et juin)	Perception des élèves face à la sécurité dans la salle des repas est de 8,64/10. Cible 2022 9/10	Sondage 19-20 : Janvier 2020 9,33/10 Sondage 20-21 : 8,86/10 (janvier) 8,6 /10 (juin) Sondage 21-22 : 9,1/10 (février) 9,35 /10 (mai) Sondage 22-23 : 9,45/10 (janvier) 9,50 /10 (mai)		↑ Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'implantation du nouveau mode de vie et de la matrice des comportements attendus. • Consultation des élèves à 2 reprises dans l'année. <p>Note : Objectif atteint</p>
--	---	---	--	--	---	-------------------	--

RÉSUMÉ GLOBAL

Légende :  Action requise  À surveiller  En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration

→ : Aucune amélioration significative

↓ : Régression

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

Le code d'évaluation  « À surveiller » est utilisé.